

## Commune du Haut-Rhin (68)

### Espaces protégés relevant de la compétence de l'UDAP68

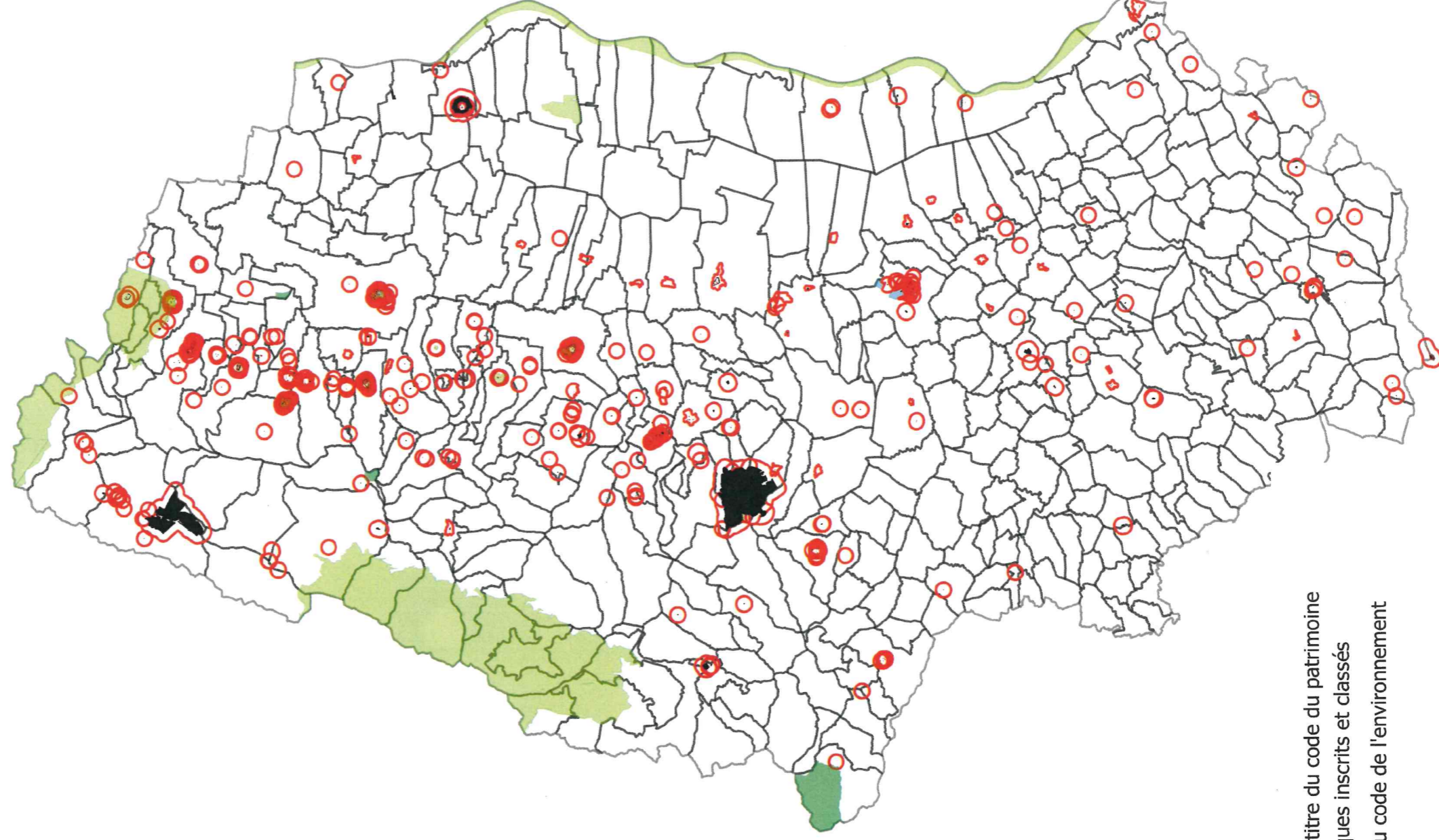
Les unités départementales de l'architecture et du patrimoine (UDAP) relèvent du ministère de la culture (direction régionale des affaires culturelles).

Service de proximité, les UDAP sont implantées dans les départements.

Les responsables des UDAP sont des architectes et urbanistes de l'Etat portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).

Les missions des UDAP visent à :

- préserver le patrimoine monumental
- contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés
- conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité
- participer à la politique des paysages



Immeubles protégés au titre du code du patrimoine

■ Monuments historiques inscrits et classés

Sites protégés au titre du code de l'environnement

■ Classés

■ Inscrits

□ Périmètres de protection de monuments historiques

■ Sites patrimoniaux remarquables (SPR, code du patrimoine)

□ Limites communales

0 5.5 11 km

UDAP68 - mai 2024